

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague tenue le lundi 15 janvier 2018 à la salle du Conseil située au 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Julie Baillargeon, Christian Brault, Mélanie Genesse, Paul Lavallière, François Leduc et Jean-François Poirier, sous la présidence de monsieur le maire Yves Daoust, formant quorum.

Est également présente Mme Dany Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

#### **18-01-006 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. François Leduc  
Appuyé par M. Jean-François Poirier  
Et résolu

Que la séance soit ouverte.

**ADOPTÉ**

#### **18-01-007 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 15 janvier 2018.

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon  
Appuyé par Mme Mélanie Genesse  
Et résolu

Que le Conseil de la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague adopte l'ordre du jour tel que préparé, en ajoutant toutefois le point 5.11, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi des procès-verbaux des séances ordinaire du 6 décembre 2017 et extraordinaire du 18 décembre 2017
4. Période de questions/intervenants
5. Administration générale / Service du greffe
  - 5.1 Projet de règlement numéro 10-71-1 modifiant le règlement numéro 10-71 prévoyant la rémunération et le remboursement des dépenses des membres du conseil – Adoption
  - 5.2 Vente des immeubles pour le non-paiement de la taxe foncière – Transmission de la liste et représentation par la directrice générale
  - 5.3 Comité aviseur en sécurité incendie de la MRC de Beauharnois-Salaberry : Nomination de la directrice générale pour l'année 2018
  - 5.4 Taxibus Beauharnois-Salaberry – Adhésion au service pour l'année 2018
  - 5.5 Utilisation de la technologie Kamak de Bionest<sup>MD</sup> pour la mise aux normes et l'accroissement de capacité des étangs aérés – Autorisation de signature du contrat
  - 5.6 Quote-part Sûreté du Québec – Autorisation de puiser les fonds nécessaires à même le surplus libre
  - 5.7 Règlement numéro 16-128-1 modifiant le règlement numéro 16-128 portant sur les permis et certificats afin d'ajouter une condition de délivrance du permis de construction – Adoption
  - 5.8 Vidange des boues des étangs aérés – Autorisation d'aller en appel d'offres public
  - 5.9 Comptes à payer
  - 5.10 Entente de partenariat avec le CLD Beauharnois-Salaberry dans le cadre du projet Mon commerce à l'essai – Autorisation de signature
  - 5.11 Règlement 18-133 révisant et remplaçant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux – Avis de motion / Présentation du règlement
6. Sécurité incendie, publique et civile
  - 6.1 Ressources humaines :
    - 6.1.1 Directeur – Nomination pour l'année 2018
    - 6.1.2 Préventionniste (affectation partagée Sécurité incendie et Travaux publics) – Embauche de Gabriel Myre
7. Varia
8. Levée de la séance

**ADOPTÉ**

**18-01-008 APPROBATION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2017 ET EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2017**

Il est proposé par M. Paul Lavallière  
Appuyé par M. Christian Brault  
Et résolu

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 décembre 2017 et extraordinaire du 18 décembre 2017, en précisant toutefois au procès-verbal du 18 décembre que les taux de taxe sont fixés au 100 \$ d'évaluation.

**ADOPTÉ**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

**18-01-009 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 10-71-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 10-71 PRÉVOYANT LA RÉMUNÉRATION ET LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL – ADOPTION**

**ATTENDU** que la *Loi sur le traitement des élus municipaux* détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague est déjà régie par un règlement sur le traitement des élus municipaux (règlement n° 10-71);

**ATTENDU** l'entrée en vigueur de la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* (PL-122);

**ATTENDU** que le PL-122 modifie la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (LTEM);

**ATTENDU** que le conseil municipal souhaite réviser le règlement numéro 10-71;

**ATTENDU** la présentation aux élus dudit projet de règlement lors de la séance du 6 décembre 2017;

**ATTENDU** l'avis de motion donné par M. Paul Lavallière lors de la séance ordinaire du conseil du 6 décembre 2017;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault  
Appuyé par Mme Mélanie Genesse  
Et résolu

Que le projet de règlement portant le numéro 10-71-1 soit adopté tel que présenté, et versé aux archives des règlements.

**ADOPTÉ**

**18-01-010 VENTE DES IMMEUBLES POUR LE NON-PAIEMENT DE LA TAXE FONCIÈRE – TRANSMISSION DE LA LISTE ET REPRÉSENTATION PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Il est proposé par M. Jean-François Poirier  
Appuyé par M. François Leduc  
Et résolu

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à faire parvenir à la MRC de Beauharnois-Salaberry la liste des immeubles qui devront être vendus pour arrérages de taxes et les frais, à moins que lesdits arrérages et les frais soient payés au préalable.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à représenter la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague lors de la vente pour taxes.

**ADOPTÉ**

**18-01-011 COMITÉ AVISEUR EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT POUR L'ANNÉE 2018**

**ATTENDU** l'existence du Comité aviseur en sécurité incendie de la MRC de Beauharnois-Salaberry;

**ATTENDU** que la nomination des membres siégeant à ce comité doit être confirmée par voie de résolution;

**ATTENDU** l'intérêt de la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague à siéger à ce comité;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier  
Appuyé par Mme Mélanie Genesse  
Et résolu

De désigner madame Dany Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière, représentante de la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague au sein du comité aviseur en sécurité incendie de la MRC de Beauharnois-Salaberry pour l'année 2018.

**ADOPTÉ**

**18-01-012 TAXIBUS BEAUHARNOIS-SALABERRY – ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE PAROISSE DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE POUR L'ANNÉE 2018**

**ATTENDU** l'intention de la MRC de Beauharnois-Salaberry de poursuivre la mise en service du Taxibus Beauharnois-Salaberry sur les territoires des municipalités de Saint-Louis-de-Gonzague, Saint-Stanislas-de-Kostka, Saint-Étienne-de-Beauharnois, Sainte-Martine et Saint-Urbain-Premier, du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018;

**ATTENDU** que ce projet a pour objectif d'offrir un service de transport de qualité et ajusté aux besoins des usagers en milieu rural, de briser l'isolement des populations rurales en périphérie des centres de services, de contrer l'exode et/ou la migration des jeunes et des aînés en milieu rural vers les milieux urbains, de stimuler l'activité économique de la région par le transport des personnes, de favoriser la persévérance scolaire et de diminuer l'impact environnemental associé au transport;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon  
Appuyé par M. Christian Brault  
Et résolu

D'adhérer au service Taxibus Beauharnois-Salaberry 2018 sur le territoire de la MRC de Beauharnois-Salaberry.

De contribuer financièrement au projet et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer le versement relatif au coût de ce service.

De collaborer, avec la MRC, à la mise en œuvre dudit projet sur le territoire municipal.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif à cette adhésion.

**ADOPTÉ**

**18-01-013 UTILISATION DE LA TECHNOLOGIE KAMAK DE BIONEST<sup>MD</sup> POUR LA MISE AUX NORMES ET L'ACCROISSEMENT DE CAPACITÉ DES ÉTANGS AÉRÉS – OCTROI DU CONTRAT**

**ATTENDU** le contrat octroyé à la firme Tetra Tech Q1 visant l'élaboration de scénarios afin de retenir le meilleur procédé pour effectuer la mise aux normes et l'accroissement de capacité des étangs aérés de la Municipalité;

**ATTENDU** que la technologie Kamak de Bionest<sup>MD</sup> a été retenue par les membres du Conseil;

**ATTENDU** que la seule compagnie québécoise apte à offrir cette technologie est l'entreprise Bionest;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc  
Appuyé par M. Christian Brault  
Et résolu

D'octroyer le contrat d'acquisition de la technologie Kamak à la compagnie Bionest.

D'autoriser le maire et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec l'octroi de ce contrat.

Que la somme nécessaire pour financer cette acquisition soit puisée à même le règlement d'emprunt numéro 16-123.

**ADOPTÉ**

**18-01-014 QUOTE-PART SÛRETÉ DU QUÉBEC – AUTORISATION DE PUISER LES FONDS NÉCESSAIRES À MÊME LE SURPLUS LIBRE**

**ATTENDU** qu'au moment d'établir les prévisions budgétaires 2018, le ministère de la Sécurité publique (MSP) n'avait pas encore transmis à la Municipalité le montant estimé quant à la facturation des services policiers offerts par la Sûreté du Québec;

**ATTENDU** que la Municipalité a fixé au budget 2018 un montant de 178 306 \$ associé à la facturation des services policiers de la Sûreté du Québec;

**ATTENDU** la correspondance du MSP datée du 20 décembre 2017, informant la Municipalité du montant estimé pour ces services, de l'ordre de 206 386 \$;

**ATTENDU** qu'une aide financière au montant de 15 188 \$ sera accordée à la Municipalité par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire, afin de couvrir une partie de la hausse de la facture des services de police;

**ATTENDU** que la somme de 191 198 \$ doit ainsi être prévue afin de couvrir cette dépense;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière  
Appuyé par M. François Leduc  
Et résolu

Que la somme manquante nécessaire pour défrayer cette dépense soit puisée à même le surplus libre.

**ADOPTÉ**

**18-01-015 RÈGLEMENT NUMÉRO 16-128-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 16-128 PORTANT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS AFIN D'AJOUTER UNE CONDITION DE DÉLIVRANCE DU PERMIS DE CONSTRUCTION – ADOPTION**

**ATTENDU** que la Municipalité peut effectuer des modifications à sa réglementation en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**ATTENDU** que certaines modifications au Règlement sur les permis et certificats portant le numéro 16-128 s'avèrent nécessaires afin de maintenir une bonne gestion du territoire;

**ATTENDU** la présentation aux élus dudit projet de règlement lors de la séance du 6 décembre 2017;

**ATTENDU** l'avis de motion donné par M. Paul Lavallière lors de la séance ordinaire du Conseil du 6 décembre 2017;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier  
Appuyé par Mme Julie Baillargeon  
Et résolu

Que le règlement portant le numéro 16-128-1 soit adopté tel que présenté, et versé aux archives des règlements.

**ADOPTÉ**

**18-01-016 VIDANGE DES BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS – AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC**

**ATTENDU** que l'entreprise Écho-Tech H<sub>2</sub>O inc. a procédé à la mesure d'accumulation de boues dans les deux étangs de la station d'épuration le 19 avril 2017;

**ATTENDU** que les résultats ont été transmis au MAMOT par l'entremise du formulaire « Mesure des boues » du suivi des ouvrages d'assainissement des eaux (SOMAE);

**ATTENDU** que suite à l'analyse de ces résultats, le MAMOT recommande de procéder à la vidange des boues afin d'optimiser les performances de la station;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse  
Appuyé par M. Paul Lavallière  
Et résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à déposer un appel d'offres public sur SEAO afin de procéder aux travaux de vidange des boues.

**ADOPTÉ**

**18-01-017 APPROBATION DE PAIEMENT DES COMPTES**

Il est proposé par M. Jean-François Poirier  
Appuyé par M. François Leduc  
Et résolu

Que la liste des comptes totalisant un montant de 163 456,45 \$ et dont la liste est annexée aux présentes soit approuvée.

**ADOPTÉ**

**18-01-018 ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LE CLD BEAUHARNOIS-SALABERRY DANS LE CADRE DU PROJET *MON COMMERCE À L'ESSAI* – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**ATTENDU** l'existence du projet *Mon commerce à l'essai* piloté par le CLD Beauharnois-Salaberry;

**ATTENDU** que ce projet vise à faire bénéficier d'un lieu physique et d'un accompagnement un porteur de projet souhaitant se lancer dans la création d'entreprise;

**ATTENDU** l'intérêt des membres du conseil à vouloir participer à ce projet, possédant des locaux commerciaux disponibles sur son territoire;

**ATTENDU** que la somme nécessaire à la réalisation de ce projet est prévue au budget 2018;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc  
Appuyé par Mme Julie Baillargeon  
Et résolu

D'autoriser le maire et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague, l'entente de partenariat avec le CLD Beauharnois-Salaberry relative au projet *Mon commerce à l'essai*.

**ADOPTÉ**

**18-01-019 RÈGLEMENT NUMÉRO 18-133 RÉVISANT ET REMPLAÇANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX – AVIS DE MOTION**

Avis de motion est, par la présente, donné par M. Jean-François Poirier, qu'à une prochaine séance du Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement révisant et remplaçant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague. Conformément à l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, ce code doit obligatoirement être révisé avant le 1<sup>er</sup> mars qui suit toute élection générale.

Un projet de ce règlement est déposé aux membres du conseil et présenté séance tenante. Le code d'éthique révisé ne présente aucune modification.

**ADOPTÉ**

**SÉCURITÉ INCENDIE, PUBLIQUE ET CIVILE**

**NOMINATION DE MONSIEUR PATRICK HIMBEAULT AU POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

**18-01-020 EMBAUCHE DE MONSIEUR GABRIEL MYRE AU POSTE DE TECHNICIEN PRÉVENTIONNISTE EN SÉCURITÉ INCENDIE AVEC AFFECTATION PARTAGÉE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'embaucher une ressource en Sécurité incendie afin que la Municipalité puisse rencontrer les objectifs fixés par les plans de mise en œuvre élaborés et les actions identifiées dans le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

**ATTENDU** que M. Gabriel Myre, pompier pour la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, détient la formation et les compétences requises et occupe le poste de préventionniste depuis deux ans;

**ATTENDU** que pour permettre d'offrir un poste permanent à temps plein à M. Myre, il est nécessaire d'affecter cette ressource à d'autres services;

**ATTENDU** qu'un soutien à l'équipe déjà en place au service des Travaux publics en termes de ressources humaines est nécessaire;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier  
Appuyé par Mme Mélanie Genesse  
Et résolu

D'engager monsieur Gabriel Myre au poste de technicien en prévention incendie, pour un poste permanent à temps plein.

Qu'une proportion d'environ 35 % de son temps soit affectée au service des Travaux publics, selon les besoins.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat et tout document en lien avec cette embauche permanente, selon la *Politique de rémunération, de conditions et d'avantages des employés* en vigueur.

**ADOPTÉ**

#### **VARIA**

Aucun sujet ne figure sous ce point.

#### **18-01-021 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. François Leduc  
Appuyé par M. Paul Lavallière  
Et résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 20 h 27.

**ADOPTÉ**

---

Yves Daoust  
Maire

---

Dany Michaud  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière